

# Camp de jour 2026

## LAC-DES-AIGLES



2026

2026

# GUIDE DU PARENT

*Chers parents,*

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du camp de jour de la ville de Lac-des-Aigles afin de faciliter une meilleure intégration de votre enfant.

Nous espérons que ce guide répondra à vos questions. Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions ou commentaires.

Vous pouvez communiquer avec nous tout au long de l'été en utilisant l'adresse courriel suivante : [josee@lacdesaigles.ca](mailto:josee@lacdesaigles.ca) ou joseesirois37@hotmail.com

C'est avec votre collaboration que nous pourrons améliorer notre service de camp de jour.

Toute l'équipe du camp de jour vous souhaite un excellent été !

Coordonnatrice : Mme Josée Sirois

Animatrices : Émy Leblond et Marion Sirois

\*Veuillez noter qu'afin d'alléger le document, le terme parent désigne les tutrices, tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

## SECTIONS

1. Date d'ouverture et de fermeture
2. Horaire de la journée
3. Dîner
4. Ratio des groupes
5. Journée-type
6. Activités
7. Journée de pluie
8. Journées thématiques
9. À apporter
10. Médication
11. Les façons de procéder
12. Communication
13. Code de vie
14. Conséquence en cas de manquement
15. Sécurité sur le site
16. Bottin téléphonique
17. Notes

## 1. DATE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Le camp de jour 2026 débutera le jeudi 25 juin 2026 et se terminera le vendredi 21 août 2026.

**\* FERMÉ le mercredi, 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2026**

## 2. HORAIRE DE LA JOURNÉE

Toutes les activités se dérouleront du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h à 12h, à moins d'avis contraire.

Il sera possible de dîner sur place en apportant son lunch de 12h00 à 13h00.

## 3. DÎNER

Les repas ne sont pas fournis. Un micro-onde sera mis à la disposition des animatrices pour réchauffer les lunches.

Afin de prévenir les incidents en lien avec les allergies alimentaires, il est **INTERDIT** de mettre dans la boîte à lunch des **PRODUITS CONTENANT DES NOIX OU DES ARACHIDES.**

#### 4. Ratio des groupes

Le ratio animateur/enfant pour les activités du camp de jour est le suivant :

1 animateur pour 10 enfants

#### 5. JOURNÉE-TYPE

8H00 - Arrivée des enfants

9H - Présences et début des activités

10H15 - Collation

12H - Dîner (pour ceux qui reste)

13H - Arrivée des enfants et prise de présences

13H30 - Activités

14H30 - Collation

15H15 - Fin des activités

15H30 - Fermeture

## 6. Activités

Tous les enfants participeront quotidiennement à des activités enrichissantes et actives. Un calendrier d'activités vous sera fourni.

- Jeux ;
- Journées thématiques ;
- Activités sportives et artistiques ;
- Jeux coopératifs ;
- Baignade dans les jeux d'eau

## 7. Journée de pluie

En cas de journée de pluie, toutes les activités seront à l'intérieur du Pavillon

## 8. JOURNÉES THÉMATIQUES

Durant l'été, il est possible que l'équipe d'animation organise une ou des journées thématiques (un mémo vous sera envoyé par courriel).

N'hésitez pas à aider vos enfants pour qu'ils trouvent un déguisement, si nécessaire, selon le thème !

### 9. À APPORTER

Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons que chaque enfant apporte un sac (contenant les effets mentionnés ci-bas) qui restera au camp de jour du lundi au vendredi. L'enfant pourra seulement ramener les maillots, serviettes et boîtes à lunch.

- Lunch pour dîner (s'il dîne sur place) ;
- Deux collations ;
- Bouteille d'eau ou gourde ;
- Maillots de bain et serviettes (en prévoir au moins deux) ;
- Élastique à cheveux pour la baignade (si cheveux long)
- Espadrilles ou souliers pour les activités sportives ;
- Crème solaire (aucun prêt de crème solaire) ;
- Huile à mouche ;
- Coton ouaté ou veste ;
- Chapeau/casquette

**\*Il est important d'identifier clairement le matériel de votre enfant.**

Il est interdit d'apporter des objets personnels ou de valeur (jouet, matériel électronique) qui pourraient être perdus ou brisés.

**NOUS DE SOMMES PAS RESPONSABLES DES OBJETS PERDUS.**

## 10. MÉDICATION

Outre la médication d'urgence (ex. : Épipen lors d'une allergie), aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, n'est distribué ou administré par les animatrices. Le parent ou une personne désignée par celui-ci doit être en mesure de venir lui donner sur le site du camp de jour.

Si un enfant a besoin d'un auto-injecteur, il devrait l'avoir en tout temps avec lui sinon, il pourrait se voir interdire l'accès au camp de jour.



## 11. LES FAÇONS DE PROCÉDER

### ARRIVÉE

L'animatrice prendra les présences le matin à l'arrivée et à 13h00 après le dîner.

Si vous arrivez avec votre enfant après l'heure de début, assurez-vous qu'il soit bel et bien avec le groupe avant de quitter.

**NOUS NE VOUS CONTACTERONS PAS EN CAS D'ABSENCE.**

### DÉPART

Le départ est contrôlé à la fin de la journée afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter à la responsable. Celle-ci vérifiera si le nom de la personne est bel et bien sur la fiche.
- Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements sont autorisées à quitter avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la fiche devait venir chercher votre enfant, vous

devez nous en aviser. Vous comprenez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la fiche.

- Votre enfant sera autorisé à quitter à pied ou à vélo à 16h00 seulement ou selon l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription.

Avant de quitter, votre enfant devra aviser les moniteurs.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant 15h30, il serait préférable d'avertir le personnel par le biais d'un mémo ou de vive voix afin que votre enfant prépare tout son matériel. De cette façon, le départ se fera beaucoup plus rapidement.

## 12. COMMUNICATION

Il est important de nous communiquer toutes informations pertinentes concernant votre enfant.

De notre côté, nous vous transmettrons, par courriel toutes les informations requises en cours de route.

## **POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**

Si vous désirez prendre rendez-vous pour discuter d'une problématique quelconque concernant votre enfant, vous pouvez communiquer avec :

Madame Josée Sirois, directrice générale au 418-779-2300 poste 1 ou par courriel : [josee@lacedesaigles.ca](mailto:josee@lacedesaigles.ca)

### **13. CODE DE VIE (Personnel, enfant, parent...)**

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

1. J'écoute et mets en application les consignes et règles de mon animateur et du terrain de jeux ;
2. Je participe activement aux activités et je m'amuse ;

3. J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots et je suis poli lorsque je m'adresse aux autres ;
4. Je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
5. Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
6. Je reste avec mon animateur toute la journée ;
7. Je suis de bonne humeur et souriant.

### **CE QUI VEUT DIRE QU'IL M'EST INTERDIT DE...**

1. Sacrer ou adopter un mauvais langage ;
2. Donner des coups de poing ou de pied ;
3. Me chamailler ou me battre ;
4. Me sauver ;
5. Crier des noms, lancer des objets ;
6. Être arrogant envers l'animateur ;
7. Refuser de participer à une activité ;
8. Briser du matériel, vandaliser l'endroit ;
9. Cracher.

## 14. CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT

Lors d'un manquement au code de vie, il y aura une gradation des conséquences qui s'effectuera comme suit :

- a) Avertissement verbal : L'animatrice avise l'enfant verbalement. Une entente de modification de comportement pourra être complétée avec l'enfant, et les parents seront avisés de la situation.
- b) Premier avertissement écrit : Un premier avertissement écrit entraîne une expulsion pour une journée complète. L'animatrice avisera les parents de la situation.
- c) Deuxième avertissement écrit : Un deuxième avertissement écrit fait suite au premier avertissement écrit. Pour cet écart de conduite, l'animateur se voit dans l'obligation d'expulser l'enfant pour 5 jours.
- d) Troisième avertissement écrit : Un troisième avertissement écrit entraîne un retrait définitif de l'enfant pour le reste de la saison estivale.

## 15. SÉCURITÉ SUR LE SITE

Nous vous demandons d'être vigilant sur le site du camp de jour pour la sécurité des enfants.

## 16. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

Mlle Émy Leblond

581-525-7060

[leblondemy31@gmail.com](mailto:leblondemy31@gmail.com)

Mlle Marion Sirois

581-246-0613

[marionsirois@icloud.com](mailto:marionsirois@icloud.com)

Mme Josée Sirois

Directrice générale

418-780-3187

[joseesirois37@hotmail.com](mailto:joseesirois37@hotmail.com)

[josee@lacedesaigles.com](mailto:josee@lacedesaigles.com)

